

**Interpellation : les bandes cyclables, notamment aux carrefours, sont-elles suffisamment sécurisées pour les enfants ?**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Adepte de la mobilité douce, je me déplace essentiellement à vélo et depuis longtemps et je me pose la question sur la manière la plus juste et la plus sûre de circuler avec ma bicyclette pour franchir le carrefour route de Clémenty - Avenue Reverdil, ainsi que le croisement Avenue Reverdil - chemin de Crève-Cœur. Ces interrogations ont pris une grande importance depuis que j'envoie mes trois enfants à l'école à vélo.

Ainsi, quand on monte la route de Clémenty, le franchissement du carrefour est tout sauf clair, que l'on veuille poursuivre sur la même route, descendre à droite direction de la gare ou emprunter le chemin de Bois-Bougy. Le carrefour Reverdil-Crève-Cœur n'est pas non plus facile à aborder. Des questions similaires se posent quand on vient de l'Avenue Reverdil et du chemin de Bois-Bougy.

En tant qu'adulte, nous pouvons « improviser » lorsque la signalisation est lacunaire ou ambivalente en faisant preuve de bon sens. En revanche, les règles doivent être très claires pour les enfants, afin d'éviter qu'il leur arrive un accident. Or, si l'on veut habituer les écoliers à prendre le vélo dès leur jeune âge, il faut les envoyer sur des bandes cyclables sûres.

Pour faire part de mon inquiétude, j'ai pris contact avec Police Nyon Région, afin de lever les doutes que j'avais sur la manière de circuler à ces deux endroits et ainsi pouvoir transmettre une information claire et précise à mes enfants. Nous nous sommes rendus sur place avec un représentant de la PNR : nous avons pu constater que mes interrogations étaient fondées et que la signalisation en place est imparfaite, voir accidentogène par endroit. Toutefois, mon interlocuteur m'a précisé que ce n'était pas du ressort de la police de procéder à des modifications.

Certaine de l'utilité et de la nécessité des bandes et des pistes cyclables, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Les projets de bandes cyclables sont-ils soumis à des exercices pratiques ou à une association comme par exemple Pro Vélo, pour que les enfants puissent les emprunter sans danger ?
- Ces bandes cyclables sont-elles ensuite validées par la Municipalité avant leur mise en service grandeur nature ? Sont-elles mises à l'enquête publique ?
- D'autres endroits présentant les mêmes problématiques ont-ils été recensés ?
- Dans quel délai la Municipalité peut-elle envisager des correctifs à ces deux carrefours ?
- L'étude réalisée en 2014 pour privilégier des parcours cyclables sûrs en relation avec les écoles, dont parle le Préavis municipal 166, est-elle toujours d'actualité ?
- Si une passerelle de mobilité douce est construite en direction de Bois-Bougy, ce carrefour sera-t-il redessiné ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Aurélie Hegetschweiler

Nyon le 15 février 2020